



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/50 de la Municipalité, du 1^{er} septembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf intitulé « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud pour les 100 ans de sa naissance ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Matthieu Carrel « Des bains d’hiver à Lausanne » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Matthieu Maillard « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M^{me} Anita Messere et consorts : « Opposition au changement d'affectation du bâtiment Entrebois 2b, appartenant à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), en lieu de résidence pour requérants mineurs non accompagnés : la Municipalité a-t-elle réfléchi aux implications et conséquences de ce changement ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18^e séance du mardi 2 mai 2017

Présidence de M. Valentin Christe, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi deux mai deux mil dix-sept.

Le président :

Le secrétaire :